

Projet Tempo : Des inquiétudes légitimes suscitées par un projet flou

Liminaire FO • 29 août 2022

Après l'annonce au creux de l'été du projet Tempo par la direction de France Télévisions, Force Ouvrière entend faire preuve de la plus grande vigilance tout au long de la mise en œuvre de ce redéploiement (pour ne pas dire bouleversement) du traitement de l'information sur France•3.

Nous l'avons déjà dit : FO n'est pas hostile par principe aux évolutions, notamment celles qui sont commandées par les mutations technologiques, ainsi que par les modifications des habitudes d'écoute et des attentes des téléspectateurs.

Cela étant posé, nous allons être très attentifs à l'impact suscité par une telle réorganisation de l'information sur les salariés de France Télévisions, en particulier chez les personnels directement concernés, qu'ils soient journalistes, techniciens ou administratifs.

A cet égard, qu'il nous soit permis de souligner que l'annonce du projet Tempo suscite d'ores et déjà une inquiétude réelle chez les salariés concernés.

Cette inquiétude est motivée, entre autres, par le flou qui, à ce jour, entoure la mise en œuvre concrète du projet et par le manque d'informations que les collaborateurs de France Télévisions sont en droit d'attendre.

Ces inquiétudes sont à notre sens légitimes.

Sur le papier, le projet Tempo se veut cohérent et rationnel. Nous savons par expérience qu'en pratique, les choses sont forcément plus compliquées.

Pour Force ouvrière, la ligne rouge à ne pas dépasser, c'est bien sûr celle qui touche à la défense de l'emploi et des conditions de travail.

Sur la question du lieu de travail, en particulier, aucune mutation géographique ne doit pouvoir être édictée de manière autoritaire.

Les droits professionnels et moraux de ceux qui souhaitent rester - ici au siège - pour participer à la fabrication de l'information nationale dans la nouvelle configuration prévue par le projet Tempo, doivent bien sûr être pris en compte et garantis.

Nous tenons également à rappeler un point qui nous semble essentiel :

Cette vaste réorganisation de l'information de France•3 vient bouleverser un schéma qui depuis 36 ans avait pourtant fait ses preuves – tant en termes de qualité d'antenne que d'audience.

Selon les chiffres dont nous disposons (et dont la presse spécialisée se fait quotidiennement l'écho), les deux sessions quotidiennes de France•3 conjuguant de manière harmonieuse les journaux régionaux et nationaux continuent de recueillir aujourd'hui des scores tout à fait appréciables et bénéficient d'une excellente image auprès des téléspectateurs.

Partant de ce constat, Force Ouvrière ne veut rien qui puisse amoindrir, affaiblir ou abimer l'information du service public.

Nous le répétons, nous ne sommes pas systématiquement opposés aux évolutions mais – pardonnez-nous – « chat échaudé craint souvent l'eau froide ».

Et, avec le recul nécessaire du temps, il nous semble important de revenir sur la précédente expérience touchant une édition nationale de France•3 : celle du transfert du Soir 3 sur le canal 27. Cette question nous semble particulièrement d'actualité au moment où l'on évoque le sort du 12/13 et du 19/20. Quel bilan pouvons-nous tirer de ce transfert ?

A cet égard, et parce que nous pensons qu'on ne peut discuter sérieusement que sur des chiffres et des éléments tangibles, il nous paraît essentiel de pouvoir disposer d'un bilan précis des résultats - en matière d'audiences et d'emploi - de la suppression du Soir 3 et de la création du 23 heures – tant sur l'antenne de France•3 que sur le canal 27 ?

Ce n'est pas pour nous de l'histoire ancienne : puisque le projet Tempo a pour objectif la suppression des deux éditions nationales restantes, il faut donc pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience de l'épisode précurseur, à savoir celui de la suppression du Soir 3.